

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et les départements,
11 francs pour trois mois,
21 francs pour six mois,
40 francs pour l'année.

Un numéro : 15 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR insère gratuitement les Articles signés
 ayant un but d'utilité publique. Les Manuscrits non
 admis ne seront pas rendus.

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins,
 n° 6, au 1^{er}.
 A PARIS, chez MM. LÉJOLLIVET et Co, directeurs
 de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-
 Victoires, n° 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-
 Jacques-Rousseau, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent
 être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN,
 rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 2 octobre 1848.

La question italienne a été portée de nouveau à la tribune par une interpellation précise ; malheureusement elle n'a pas été résolue, mais ce n'est qu'un ajournement ; aujourd'hui même l'Assemblée Nationale est appelée à juger la politique suivie depuis Février à l'égard de l'Italie, à tracer la conduite du gouvernement à l'avenir.

La politique française à l'égard de l'extérieur a eu depuis la révolution deux phases bien distinctes. Le gouvernement provisoire a déchiré les traités de 1815 et promis l'appui de la France aux nationalités qu'on essaierait d'opprimer ; le pouvoir actuel, avec des intentions excellentes dont on ne peut contester la loyauté, mais dont on a le droit de prévoir les conséquences, entre dans les voies diplomatiques, et l'Autriche invoque un congrès dans lequel la Russie et la Prusse demandent à intervenir au nom de ces mêmes traités déchirés par nous, encore existants pour elles.

Il y a là une confusion profonde, et l'Assemblée Nationale doit expliquer sa pensée, tracer la politique de la France, indiquer les bases sur lesquelles il est permis au gouvernement de traiter. Plus de réticences, rien de caché ; que les peuples sachent où sont leurs amis et leurs ennemis.

Les révolutions ne changent pas la nature des choses, a dit M. le ministre de la guerre. Si on s'en tient aux choses matérielles, il est évident que M. Lamoricière a raison ; mais le résultat des révolutions est de modifier complètement la manière de les envisager, de les juger, de les résoudre. S'il pouvait en être autrement, les révolutions n'auraient point de but, pas de résultat.

Si la République, après avoir donné aux peuples tant d'espérances, devait les abandonner à la brutalité de ceux qui les asservissent, elle manquerait à sa mission, elle oublierait son origine, elle se suiciderait en se livrant sans alliés aux hasards des luttes que ses ennemis ne manqueront pas de lui susciter. Ce n'est certainement pas l'appui de l'Autriche, de la Russie, de la Prusse, ni d'aucun des princes qui gouvernent l'Allemagne ou l'Italie, que la France républicaine peut attendre. Sa force est dans les peuples comme l'espérance des peuples est en elle ; du jour où nous aurons déclaré aux populations qui tentent de s'affranchir qu'elles ne doivent pas compter sur nous, la nation française aura perdu les plus grands éléments de sa puissance extérieure, elle ne devra tirer sa force que d'elle-même.

Cet isolement nous convient-il ? est-il sage ? Est-il d'une bonne politique de nous condamner à être toujours sous la surveillance des rois qui tremblent pour leur trône, sans avoir à opposer à leurs mauvais desseins la sympathie des peuples ? Telle est encore la question. C'est la même qu'en 1850. Alors aussi les nations espèrent et furent sacrifiées. Cependant, malgré la fausse politique du gouvernement de Juillet, notre révolution porta quelques fruits, tant était grande la force que nous avions imprimée au mouvement des idées libérales. L'Angleterre conquiert la réforme électorale, la Belgique fut séparée de la Hollande, l'Espagne modifia son gouvernement ; et pourtant, si nous avions eu la guerre, nous aurions trouvé contre nous l'Angleterre, la Belgique ne nous aurait offert qu'une neutralité qu'elle était incapable de maintenir, et l'alliance de l'Espagne était douteuse ; elle eût probablement suivi la politique anglaise.

Pourquoi cette situation menaçante ? Parce que nous n'avions pas secondé les peuples qui voulaient secouer le joug. Pourquoi cet isolement plein de perpétuels périls ? Parce que nous n'avions pas créé autour de nous des gouvernements amis qui, tenant leur existence de nous, fussent intéressés à nous soutenir, à nous défendre contre les attaques des monarchies toujours en garde contre nos tendances et nous prêtant des pensées de conquête.

Ainsi privée d'appui, la France n'a rien pu faire de grand ; environnée moralement comme d'une muraille qui l'emprisonnait, elle a abdiqué toute puissance au dehors ; elle a vu se former le Zollverein allemand qui lui enlevait ses débouchés, la Belgique suivre la politique anglaise ; elle a été insultée à Naples, et par les petits princes italiens ; elle n'a pas même osé déclarer d'une manière précise qu'elle garderait sa conquête d'Afrique.

Serions-nous condamnés à voir cet isolement de la France se prolonger, à ne trouver que des ennemis où nous devons avoir des défenseurs ? La révolution française n'aura-t-elle produit en Italie que la création de la ligue douanière organisée contre nous ? Cela n'est pas possible, cela ne sera pas. L'Assemblée Nationale se souviendra qu'elle est née d'une révolution, que la République ne peut se soutenir qu'avec l'appui de gouvernements nationaux, de peuples régénérés.

Dans la séance de samedi, de vives interpellations ont été adressées au ministère, à propos du banquet de Toulouse, par M. Denjoy qui, à ce qu'il paraît, a prêté aux convives des cris qui ont été proférés bien loin du banquet et ne peuvent en aucune façon être considérés comme indiquant le caractère de cette manifestation. Aussi M. Joly a-t-il traité ces imputations de calomnies.

M. le général Lamoricière a promis que le gouvernement

ferait son devoir, qu'il sévirait s'il trouvait des actes coupables. C'était là, en effet, la seule chose qu'il y avait à dire.

DES ENTREPÔTS COMMUNAUX ET D'UN SYSTÈME DE CRÉDIT.

(1^{re} Lettre.)

Monsieur le rédacteur,

Depuis peu de jours le citoyen ministre de l'agriculture et du commerce et le citoyen ministre des finances sont venus annoncer à l'Assemblée Nationale qu'ils ne tarderaient pas à présenter, le premier un projet sur les entrepôts communaux, le second une projet de crédit nouveau et puissant.

Ces annonces indiquent que, quoi qu'on en dise, les idées marchent et les réformes approchent ; bon gré, mal gré, il faut les aborder. Le mouvement des sociétés a cela de grandiose et de majestueux, qu'alors même qu'il semblerait que les principes et les idées reculent, il n'en est rien. Les hommes avancent sans le savoir, et ils s'imaginent que ce sont les idées qui reculent ; ils se trompent : une fois qu'une idée est mise au monde, elle fait son chemin ; nous en voyons là encore une fois la preuve.

Beaucoup de lecteurs ne se rendent peut-être pas bien compte de ce que sont les entrepôts communaux et les nouveaux systèmes de crédit.

Ces entrepôts, sous la surveillance de l'Etat, sont ouverts à tous les possesseurs de produits, qui peuvent les y déposer et obtenir sur ce dépôt un prêt ou avance moyennant intérêt, ce qui peut permettre au dépositaire d'attendre le moment de la consommation pour vendre ses produits, au lieu de les obliger, comme aujourd'hui, à les sacrifier à vil prix.

Il est utile d'analyser à grands traits les résultats que la création des entrepôts communaux peut entraîner pour l'agriculture.

Personne n'ignore l'état précaire de cette mère de l'industrie : mauvaise nourriture, logements insalubres, excès de fatigues, ignorance absolue, sont les caractères distinctifs de l'existence de l'agriculteur ; à lui tous les fardeaux, il paie pour tous hors pour lui-même.

La cause de ces misères est en partie connue. Ainsi, la surcharge des impôts, l'usure sont des faits vulgaires ; mais si l'agriculteur n'avait à supporter que ces deux sangsues, il pourrait se soutenir encore.

Mais à ces deux causes de ruine il s'en joint une troisième dont l'action et les effets sont moins connus et surtout moins signalés, mais dont les conséquences sont plus désastreuses à elles seules que les exigences des impôts et du numéraire. Il s'agit de l'action anarchique exercée par la spéculation et l'accaparement, c'est-à-dire par la fonction commerciale sans frein et sans contrôle, telle que l'ont engendrée la liberté absolue et le laissez-faire.

Il ne faut pas se le dissimuler, la cause la plus féconde de la misère agricole, c'est la spéculation, c'est l'accaparement, c'est le procédé de vente des produits et d'achat des denrées qui amène la ruine du cultivateur et du propriétaire d'une manière dix fois plus active que l'impôt et l'usure.

En effet, le cultivateur, obligé de payer en argent ses impôts, ses loyers, ses frais d'usure, ses domestiques, est forcé de vendre ses denrées au moment de la récolte ; or, comme tous les cultivateurs de France sont dans le même cas, il arrive qu'à un moment donné tous les produits agricoles sont à la fois en vente et se font concurrence entre eux ; le spéculateur ou agent commercial jette ses filets, il achète les produits à vil prix, et le cultivateur a le désespoir de voir sa récolte, qu'il a sacrifiée pour avoir de l'argent, augmenter et fréquemment doubler de prix.

Mais non seulement la fonction commerciale exploite l'agriculture par ce moyen, mais encore elle lui est indirectement nuisible. Ainsi, par suite des prodiges de la chimie, le commerce fabrique des vins, des huiles, des farines ; de telle sorte que ces produits falsifiés, refusés par l'acheteur, ferment le débouché. Il en résulte l'encombrement et un nouvel avilissement des produits.

Ce n'est pas tout encore ; non seulement le cultivateur est exploité à la vente, il l'est aussi à l'achat. Semences de mauvaise qualité, denrées frelatées, prix exagérés, rien n'y manque ; de telle sorte que, plongé dans la fraude en tous sens, il y est constamment comme dans son atmosphère.

C'est pour corriger les conséquences désastreuses qui résultent de cet état de choses que le citoyen ministre de l'agriculture et du commerce va proposer les entrepôts communaux.

En effet, avec cette institution, au lieu de vendre ses produits à vil prix au moment des récoltes, l'agriculteur ira les déposer à l'entrepôt, ils y seront classés par qualités, ils y seront soignés par les moyens les plus perfectionnés ; la chimie y sera complètement prohibée.

Une avance de fonds sera immédiatement faite au cultivateur sur le dépôt de ses denrées, avance avec laquelle il fera face à tous ses engagements, et, moyennant un intérêt annuel, il pourra, par le moyen de ce prêt ou avance, attendre le moment favorable de la vente, c'est-à-dire le moment de la consommation.

Prenons un exemple. Supposons qu'il s'agisse d'un pays vignoble. Chaque vigneron, au lieu de se ruiner, ainsi qu'il arrive dans les années abondantes, en achat de tonneaux, apporterait sa récolte à l'entrepôt communal ; elle serait classée par crus et par années. Le vin, logé dans des caves offrant toutes les perfections, serait soigné par les plus habiles œnologues de la contrée.

Quant à la vente, au lieu de passer par les mains des fabricants de vins, qui allongent, qui coupent, qui parfument, qui colorent, tout envoi serait fait directement au consommateur par l'entrepôt ; chaque envoi serait accompagné d'un procès-verbal indiquant l'année du vin, son cru, son prix, de telle sorte que tout acheteur, même à l'extrémité du monde, pourrait, par un simple lettre, être assuré d'acheter du vin conformément à sa demande pour le cru, le prix ou l'âge.

Ce qui se passerait pour le vin se passerait de même pour tous les produits.

Mais l'application des entrepôts communaux amène avec elle une foule d'autres conséquences fécondes.

En effet, avec ce système, il devient facile au gouvernement de dresser des mercuriales des existences en blé ; de là à se préserver

de la disette par des approvisionnements il n'y a qu'un pas.

Mais, en outre, ces entrepôts communaux peuvent former entre eux des associations. Ils peuvent établir dans chaque canton des moulins perfectionnés qui fourniraient d'excellentes farines, sans rapines, sans fraudes, au lieu de ces farines pierreuses et grossières d'où résulte l'affreux pain noir et graveleux de la campagne.

On peut supposer la création d'ateliers de distillerie ou de vinifierie pour les pays vignobles, où ces manutentions s'accompliraient à très bas prix.

Pour les pays fournissant des graines oléagineuses, on pourrait établir des presses hydrauliques de haute puissance, lesquelles, pour une somme modique, extrairaient toute l'huile sans aucune perte et surtout sans aucune fraude.

Il serait fastidieux d'entrer dans mille détails de ce genre, mais on peut concevoir facilement la possibilité d'étendre ces avantages à l'infini.

En effet, les entrepôts peuvent louer aux cultivateurs pauvres des instruments de travail perfectionnés ; ils peuvent s'associer ensemble pour créer des chemins vicinaux, des canaux d'irrigation, des reboisements, des endiguements, des fermes-modèles.

Tous ces bienfaits qui résulteraient de l'institution des entrepôts communaux seront encore accompagnés des bénéfices que le cultivateur obtiendra par l'achat à bon prix, avec garantie de qualité, des objets de consommation que les entrepôts communaux pourront acheter en gros et lui revendre au détail à prix coûtant, sauf une légère commission.

Voilà en quelques mots les avantages principaux qu'on doit attendre de l'institution des entrepôts communaux.

Certes, le ministre qui en aura pris l'initiative aura mérité la reconnaissance nationale, et aura cent fois plus fait pour le bonheur des Français et l'avenir de la République que s'il eût remporté cent victoires.

Sans doute, les esprits chagrins, les accapareurs et les agitateurs diront que cette institution est une utopie, un rêve, une impossibilité ; mais ils crieront dans le désert, car il leur est impossible de contester un seul de ces résultats, leurs conséquences en sont scientifiquement démontrées, et il arrivera alors que le cultivateur, mieux récompensé de ses labeurs, connaîtra enfin l'aisance. Il lui sera permis de consommer un peu de ce qu'il a tant de peine à créer ; cette aisance, cet accroissement de consommation, donneront la vie à nos manufactures qui, au lieu d'aller chercher quelques millions de consommateurs par-delà les mers, donneront les jouissances du bien-être à trente millions de Français qui en sont privés.

Alors l'ère des révolutions violentes sera close. Appuyée d'un côté sur la liberté politique, et de l'autre sur la richesse générale, notre glorieuse France montrera au monde ce que peut un peuple libre et intelligent.

Mais la réalisation des entrepôts communaux s'appuie sur un système financier ; c'est cet appui qui est annoncé par le citoyen ministre des finances.

Nous examinerons dans une prochaine lettre quelles peuvent être les conditions d'un crédit avantageux pour l'agriculture.

FRANÇOIS COIGNET.

La commission des colonies agricoles de l'Algérie a tenu deux séances le 25 et le 27 septembre. Dans la dernière, elle a reçu communication du projet de règlement.

Des registres ont été ouverts dans les mairies de Paris et de la banlieue pour recevoir les inscriptions des citoyens susceptibles d'être admis parmi les 12,000 colons qui doivent être établis dans l'Algérie en 1848. Le nombre des inscriptions dans les deux journées du 25 et du 26 septembre a dépassé 6,000.

Le ministre de la guerre a passé les marchés pour le transport des colons de Paris aux ports de l'embarquement.

Grâce à l'activité de la commission et de l'administration de la guerre, le premier convoi, selon toute probabilité, partira du 5 au 8 octobre.

Nous lisons dans l'Echo des Alpes maritimes :

« NICE, 29 septembre. — Le bruit s'est répandu hier soir qu'un mouvement républicain venait d'éclater à Gênes ; au départ du courrier on battait la générale. »

(CORRESPONDANCE SPÉCIALE DU CENSEUR.)

De l'Assemblée Nationale, le 30 septembre.

Encore une journée perdue, grâce à cette habitude des interpellations que prennent certains représentants. A propos de tout ils veulent interroger le ministère. A l'ouverture de la séance, M. Béranger (de la Drôme) a interpellé le ministre des finances à propos d'une demande d'un bureau de tabac formée par une veuve demeurant à Passy. Cette demande était apostillée par Béranger le poète, et la réponse avait été adressée par erreur au citoyen Béranger, représentant de la Drôme. Le ministre des finances a donné toutes les explications suffisantes. Le citoyen Denjoy veut à son tour adresser des interpellations à propos d'un banquet célébré à Toulouse, il monte à la tribune, son discours est écouté avec attention ; mais au moment où il assimile le banquet de Toulouse au banquet du Châlet, à Paris, des cris violents éclatent à la gauche et dans plusieurs parties de l'Assemblée. Peu à peu le calme renaît ; le citoyen Denjoy continue : Est-ce en évoquant la République de quatre-vingt-treize, les assignats, la propagande à l'extérieur, est-ce en évoquant la guillotine... A ces mots, un cri violent, immense, ébranle la salle, les représentants en foule s'élancent vers la tribune, deux huissiers sur chaque escalier protègent l'orateur et empêchent que la tribune ne soit envahie ; des interpellations ardentes, des menaces lui sont adressées. Le tumulte est à son comble ; il s'apaise enfin, et M. Denjoy profite du calme pour affirmer qu'il n'a voulu imputer à aucun de ses collègues des pensées de retour à la guillotine. Il passe au banquet de Bourges. La lecture qu'il fait des toasts, ses commentaires sont interrompus à chaque instant ; il termine enfin sa longue déclamation au milieu d'une vive et générale émotion.

Pendant ces débats orageux, deux représentants de nos colonies sont introduits et prennent place dans les hauteurs du centre; l'un est homme de couleur, l'autre nègre pur-sang. Leur entrée parmi nous a lieu sous de tristes auspices. Si le citoyen Denjoy n'a agi que dans de bonnes intentions, il a été bien mal inspiré, bien maladroit; si, au contraire, il a compris la portée de ses paroles, il est bien coupable, car il a jeté la discorde dans l'Assemblée. La discorde se répandra bientôt dans le pays et retardera encore cette conciliation dont M. Denjoy et ses amis affectent de se dire les apôtres les plus fervents.

M. le ministre de l'intérieur a contesté les faits du banquet de Toulouse et a pris l'engagement de faire vérifier les faits de Bourges. Le citoyen Joly répond aux attaques dirigées contre Toulouse et combat le système de M. de Genoude qui veut la république à la base et l'hérédité au sommet. Le ministre de la guerre et le citoyen Sarriat montent à la tribune; de nouveaux orateurs veulent leur succéder; le citoyen Mathieu (de la Drôme) réussit seul à l'occuper en réclamant la parole pour un fait personnel. La clôture est enfin prononcée sur ce déplorable débat.

On annonce que le général Cavaignac est indisposé. La fièvre le retient au lit.

Paris, le 30 septembre 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La commission de Constitution est convoquée extraordinairement pour demain dimanche, afin de discuter à fond la question de savoir si la nomination du président aura lieu par l'Assemblée, ou si elle sera faite par le pays, convoqué à cet effet. La commission prendra une décision sur ce point important, qui viendra probablement en discussion dans les premiers jours de la semaine prochaine.

— On répète de nouveau les bruits qui ont couru sur la nomination de M. Labrousse à un poste consulaire.

M. Labrousse donnerait sa démission de député du Lot, et M. Verinhac, ministre de la marine, se mettrait sur les rangs pour le remplacer.

— La lettre de M. Emile Barrault à M. Louis Napoléon vient d'être saisie. M. Emile Barrault, ancien saint-simonien, s'est fait, comme on sait, le correspondant officieux de tous les hommes dont le nom est mis à la mode par un événement quelconque. Ces lettres se vendent par les crieurs de journaux, et la spéculation, à ce qu'il paraît, n'est pas mauvaise.

— Six avocats à la cour d'appel de Paris ont été adjoints à la commission chargée de reviser les décisions des commissions militaires relatives aux transportés.

BULLETIN POLITIQUE ET FINANCIER.

Paris, 30 septembre.

La tranquillité est tout-à-fait rétablie à Cologne et à Francfort. Une colonne d'Allemands d'environ 400 hommes a fait une nouvelle irruption dans le grand-duché de Bade, du côté de Lorrach. Une fusillade et une canonnade ont été entendues. D'après les renseignements que nous avons reçus, cette colonne aurait été dispersée.

Le bruit de l'exécution de Struve ne s'est pas confirmé. Des explications ont été demandées à Berne sur la tolérance laissée aux révolutionnaires qui se sont organisés en Suisse.

A Berlin, une petite émeute, une petite barricade, suivie de l'arrestation du comte Br...

En Hongrie, l'archiduc-palatin veut en vain arrêter les Croates. Le ban Jellachich ne veut même pas entrer en pourparlers. Rien ne confirme la prétendue victoire des Hongrois.

L'archiduc a adressé un manifeste à tous les gouvernements allemands, les invitant à prendre toutes les mesures nécessaires contre l'anarchie et les hommes de violence.

Le différend élevé entre l'Assemblée de Berlin et le ministère est aplani; le ministère a cédé.

Une maison de commerce de Manchester, la maison Scott, Alison, Coward et Co, a suspendu ses paiements.

Le *Moniteur* a publié le bilan de la Banque de France.

La Banque avait jeudi près de 131 millions en caisse. Le numéraire des succursales s'élève, en outre, à près de 100 millions.

Le portefeuille de Paris n'atteignait pas 75 millions, dont 19 millions provenant des succursales. Celui des banques dépassait 145 millions.

Le total des effets en souffrance n'est plus que de 16 millions à Paris, et de 9 millions dans les succursales.

Les billets en circulation de la Banque de Paris formaient un total de 330 millions, et ceux des départements, un total de 48 millions.

C'est pour Paris une augmentation de dix millions sur la semaine dernière, et une diminution de deux millions et demi pour les départements.

Le compte-courant du Trésor a éprouvé une large brèche dans le courant de cette semaine. Il y a huit jours, le Trésor avait à son crédit 36 millions. Aujourd'hui, il n'a plus que 41 millions. C'est une échancre de 15 millions, qu'il faut sans doute attribuer au paiement du semestre, commencé depuis le 22 septembre.

Les comptes-courants des particuliers se sont élevés, pour Paris, de 67 millions à 71; pour les départements, de 23 millions à 24.

A la bourse d'aujourd'hui, beaucoup de calme, mais en définitive une légère reprise.

Le 3 0/0 fin courant, ouvert à 44 fr., est tombé à 43 90, pour se relever et finir à 44 20.

Le 5 0/0 a débuté à 68 fr. 50, est tombé à 68 25, s'est relevé jusqu'à 68 90, pour rester à 68 50.

Comparativement aux derniers cours d'hier, fin du mois, le 3 0/0 a haussé de 20 c. et le 5 0/0 n'a pas varié.

Au comptant, il y a eu hausse de 10 c. sur le 5 0/0, de 25 c. sur le 3 0/0 et sur l'emprunt, de 5 fr. sur les obligations de la ville de Paris, de 25 fr. sur le zinc de la Vieille-Montagne, de 1 fr. 25 sur le chemin de fer de Bordeaux, de 1/2 sur le 5 0/0 belge de 1840, et de 3/4 sur l'emprunt de 1842.

Assemblée Nationale.

Fin de la séance du 29.

On reprend la discussion des amendements sur le lieu du vote. Plusieurs sont rejetés.

Le citoyen Emile Leroux: Je propose l'amendement suivant:

« Les élections se feront au chef-lieu de canton; néanmoins, en raison des circonstances, le canton sera divisé en circonscriptions, dans la forme et aux conditions qui seront déterminées par la loi électorale. »

LE PRÉSIDENT: Je mets aux voix l'article 28 de la Constitution, qui se trouve renfermé dans l'amendement du citoyen E. Leroux, sauf à ajouter ces mots: « Les élections se feront au scrutin de liste. » — Adopté.

Nous passons à l'article 29, dont je donne lecture:

« L'Assemblée Nationale est élue pour trois ans, et se renouvelle intégralement. » — Adopté.

La séance est levée.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 30 septembre.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN CORBON, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à midi et un quart.

Le procès-verbal est adopté.

Le président procède au renouvellement des bureaux par la voie du sort. Pendant cette opération, les représentants se livrent en avant de la tribune à des conversations animées.

LE CIT. CAMILLE BÉRANGER monte à la tribune: Je prie l'Assemblée, dit-il, de me permettre d'adresser une interpellation au ministre des finances et pour faire un rappel au règlement.

L'Assemblée se rappelle l'article de son règlement qui porte qu'elle interdit à ses membres toute sollicitation pour des intérêts privés; la commission avait d'abord proposé de dire que l'Assemblée invitait les membres à s'abstenir de toute sollicitation, apostille ou recommandation, mais cette formule trop douce donna lieu à une explosion de réclamations, et la rédaction que je viens d'indiquer fut adoptée.

L'Assemblée était encore alors sous l'impression de scandales récents; elle se rappelait que les ministres accordaient aux députés les places qu'ils demandaient pour eux et pour leurs amis; et que ceux-ci, en revanche, accordaient les lois que le ministère leur demandait.

Une voix: Au fait; nous perdons notre temps.

LE CIT. CAMILLE BÉRANGER: Cependant des sollicitations nombreuses ont continué à être adressées par des représentants aux ministres, et ce fut là une des causes du projet qui vous a été révélé, et qui avait pour but d'envoyer des commissaires dans les départements.

Scrupuleux observateur du règlement, je m'étais toujours abstenu de toute recommandation, quand j'ai reçu, il y a quelques jours, du ministre des finances, une lettre ainsi conçue:

« Monsieur et cher collègue,

» Vous m'avez fait l'honneur de me transmettre une demande de bureau de tabac, à Paris, pour la dame.... Je reconnais avec vous combien la position de cette dame est intéressante et combien les services de son mari sont dignes de la faveur qu'elle sollicite du gouvernement.

» Mais le nombre des demandes de cette nature, tout aussi fondées que celle-là, qui sont tous les jours adressées au ministre des finances, ne me permet pas de faire droit à celle de Mme.... Si cette dame voulait accepter un bureau de province, je m'empresserais de chercher les moyens de satisfaire à sa demande. »

Ce qu'il faut voir dans ce que je viens de vous dire, c'est qu'il est constaté que les bureaux de tabac sont considérés comme entrant dans la catégorie des intérêts généraux. (Murmures.)

Des recherches ont été faites, et elles ont eu pour résultat de constater que c'est par erreur que cette lettre m'a été adressée... (Étonnement, marques d'improbation, longue interruption.)

LE CIT. GOUDCHAUX, ministre des finances: Citoyens représentants, chacun de vous a le droit de nous appeler à cette tribune pour répondre de tous nos actes.

Je dois déclarer d'abord que c'est par une erreur de nom que la lettre est tombée entre les mains de l'habile prosateur que vous venez d'entendre. (Longue et bruyante hilarité.)

Cette lettre concerne une veuve Chapon, qui habite Passy. Je vais tout-à-l'heure vous parler de cette dame; mais avant je dois vous dire que les bureaux de tabac ne se donnent pas aujourd'hui comme ils se donnaient autrefois.

Autrefois, on donnait un bureau de tabac pour remplacer le oui qu'on aurait eu à dire devant un maire de Paris. (Nouvelle hilarité.) Nous avons changé ce mode. Je me suis entendu avec le directeur des contributions indirectes, et nous sommes convenus avec lui que les bureaux de tabac ne se donneraient qu'aux anciens militaires et employés civils, et, à leur défaut, à leurs veuves et enfants. Nous avons déjà mis en pratique cette mesure, et le *Moniteur* contient toutes les nominations aux débits de tabac faites dans le mois d'août.

Voici maintenant ce qui concerne Mme Chapon:

Mme Chapon, veuve d'un officier supérieur, a une nombreuse famille; elle nous a adressé une demande d'un bureau de tabac. Rapport a été fait sur cette demande; ce rapport a été le texte de la lettre dont on vient de nous donner lecture.

Lorsque M. Camille Béranger, notre collègue, m'a dit: « Vous m'avez répondu, et je ne vous avais pas écrit », j'ai été aussi étonné que lui; car je n'avais pas écrit à ce représentant. La chose vérifiée, il fut tout de suite reconnu qu'il y avait eu erreur, et que c'était le poète Béranger qui avait recommandé cette lettre. Voici la lettre de recommandation du poète:

« Il n'est pas de titres plus recommandables que ceux de Mme veuve Chapon, et je prends la liberté de la recommander vivement à la bienveillance de M. le ministre des finances, dont le cœur juste et bienfaisant ne peut manquer, etc. »

Ainsi, je restitue la lettre à son auteur, au véritable Béranger. (Applaudissements.)

J'ajoute en terminant: Je n'ai pas reçu une seule sollicitation pour une demande individuelle de la part des représentants du peuple. J'en vois souvent beaucoup qui sollicitent en commun pour des intérêts généraux; mais, je le répète, je n'en ai pas reçu un seul dans mon cabinet pour appuyer une demande particulière.

Quelques voix: Assez! assez!

L'Assemblée passe à l'ordre du jour.

Cet incident n'a pas d'autre suite.

LE CIT. DENJOY a la parole pour adresser des interpellations au ministre de l'intérieur. Hier, dit-il, lorsque je vins annoncer à la tribune l'interpellation que je vais faire tout-à-l'heure, notre honorable collègue le citoyen Dabaux, de la Haute-Garonne, et plusieurs de ses collègues de députation se proposaient de faire les mêmes interpellations; mais puisque j'ai commencé, le citoyen Dabaux permet que je continue, d'autant plus que j'ai à parler aussi du banquet de Bourges.

Une campagne de banquets vient de commencer sur le territoire de la République. Le motif donné à ces banquets est de célébrer l'anniversaire de la fondation de la première République, ou, pour parler le langage des journaux ultra-démocratiques, le 1^{er} vendémiaire an LVII de la République.

Pour connaître les détails de ce qui s'est passé à ce banquet, je me suis adressé aux journaux ultra-démocratiques qui avaient préconisé les banquets.

Le banquet de Toulouse a eu lieu le vendredi 22 septembre; dans mon opinion, ce banquet eut pour motif le désir de protester contre le rejet, voté par l'Assemblée, de l'amendement du citoyen Glais-Bizoin sur la question du droit au travail. « Il faut, dit le journal *l'Emancipation* de Toulouse dans son numéro du 18 septembre, que la Vendée toulousaine, qui fait la morte, nous voie passer sous les balcons armoriés; c'est surtout à nos frères des classes laborieuses que nous consacrons cette fête, à nos frères à qui des bourgeois satisfaits ont refusé le droit de vivre par le travail. »

C'est la République du 24 Février, et non celle de l'état de siège dont les monarchistes se sont fait un abri contre la rage populaire, que nous voulons célébrer.

Ainsi, vous le voyez, citoyens, il s'agissait d'une protestation contre un de vos votes et contre le gouvernement que vous avez institué; tel était le but du banquet de Toulouse.

Si j'insiste sur ce caractère, c'est qu'à ce banquet se sont assis les premiers magistrats de la République à Toulouse; ils étaient bien avertis cependant par l'article du 18 septembre.

Le 22 septembre au matin, le même journal fait un dernier appel aux convives; il énumère ce qui, selon lui, était sorti de la révolution de 1792; il ajoute qu'il veut la République démocratique et sociale.

Dans le numéro du 19 septembre, le journal *l'Emancipation* annonce que le sous-préfet de la Haute-Garonne a accepté l'invitation de siéger au banquet, et a réclamé la faveur d'y figurer comme souscripteur.

Le conseil municipal, dans sa séance du 18 septembre, a reçu du maire de Toulouse communication d'une lettre par laquelle les commissaires du banquet invitaient les membres du conseil municipal à assister officiellement au banquet.

Le conseil municipal décida, à la majorité de 19 voix contre 11, que le conseil municipal assisterait officiellement à ce banquet.

Le 21 septembre, *l'Emancipation* annonce que le recteur de l'académie assistera au banquet au nom de l'Université.

Le procès-verbal du banquet constate qu'au banquet assistaient le préfet, la majorité du conseil municipal ayant en tête le maire, les adjoints, le recteur de l'académie, le procureur de la République et plusieurs autres autorités.

En sorte que voilà deux points parfaitement établis: le premier, que le but était parfaitement indiqué; en second lieu, que ce but était de protester contre le gouvernement qui vous a nommés... (Non! non! — Violentes dénégations.)

Maintenant, que s'est-il passé? Pour qu'on pût moins se méprendre, on avait voulu parler aux yeux; le local n'était pas tendu de rouge, mais les poteaux étaient peints en rouge. (Nouvelles rumeurs.)

Je dis que ces couleurs parlent aux yeux; je dis qu'il y a un drapeau national et que ce n'est pas ce drapeau qui figurait à ce banquet. Je déclare que nos couleurs nationales n'ont pas apparues au banquet de Toulouse; on avait été plus loin: dans la cocarde tricolore on avait eu le soin de cacher le bleu et le rouge, pour qu'il n'y eût que le blanc qui apparût; le buste de la Liberté était sur un socle rouge; sur la hampe du drapeau il y avait un bonnet rouge.

Je déclare que voilà des couleurs qui parlent; mais ce n'est pas tout, vous allez voir que rien n'a manqué à ce banquet.

Maintenant, des toasts ont eu lieu. Je dois rendre justice au préfet sur ce point.

Le préfet a porté un toast énergique à l'Assemblée Nationale. On a répondu: « Non! non! A bas l'Assemblée Nationale! » Quand fut porté un toast au président du conseil, le même fait s'est renouvelé, on a crié, on a hué. Et cependant il y avait là un préfet et des conseillers de préfecture, un maire et des adjoints, un procureur-général et son parquet, un recteur et les membres de son académie. Eh bien! ils sont restés muets sur leurs bancs.

Une voix: C'est une dénonciation. (Longue agitation.)

LE CIT. DENJOY: Les populations qui ont vu ce spectacle doivent-elles en conclure que le gouvernement appuie ces protestations?... (Non! non!)

Elles ont dû le croire. Je sais bien que non, moi; mais il faut convaincre d'autres que moi, et c'est pourquoi j'ai éprouvé le besoin d'interpeller le gouvernement.

Lorsque le banquet fut fini, lorsqu'on eut répondu au toast de l'Assemblée Nationale par des huées, lorsqu'on eut couvert de risées le nom du président du conseil, on se livra à une immense farandole dans la ville, conduite par les sapeurs et la musique de la garde nationale. Malgré les dénégations du journal *l'Emancipation*, on s'est livré aux cris: *Vive Barbès! vive Marat! vive Robespierre! vive la Montagne!* et enfin *vive la guillotine!* (Explosion d'indignation. — Dénégations nombreuses.)

Ainsi, citoyens, pendant une longue soirée, la ville de Toulouse a été effrayée par une si étrange manifestation. (Assez!)

Maintenant, je demande si c'est ainsi que vous voulez faire aimer et respecter la République. Est-ce en la présentant ainsi, soit dans le Boulingrin de Toulouse, soit dans le Chalet de Paris? (Nouvelles protestations; cris violents. Le citoyen Laurent (de l'Ardeche) se lève et interpelle l'orateur; de nombreux cris A l'ordre! se font entendre.)

LE CIT. DENJOY: Je demande à l'Assemblée si c'est en évoquant les souvenirs de 93, si c'est en promettant à la jeune République les assignats, la guerre extérieure, et, comme qui veut la fin veut les moyens, la guillotine sans doute... (Violentes exclamations à gauche. — A l'ordre! à l'ordre!)

Un certain nombre de membres de l'extrême gauche descendent de leurs places et adressent à l'orateur de vives interpellations; 3 ou 400 membres de toutes les parties de l'Assemblée se précipitent dans l'espace vide au bas des gradins, et expriment de diverses manières leur adhésion ou leur opposition aux paroles que vient de prononcer l'orateur. Celui-ci ne quitte pas la tribune. Le tumulte est au comble.

Le président se couvre et fait placer deux huissiers de chaque côté de l'orateur à la tribune pour l'empêcher d'être envahi.

Le bruit se calme peu à peu; après dix minutes de suspension, les huissiers parviennent à faire retourner les représentants à leurs places; la séance est reprise.

Le citoyen Marrast, qui est arrivé pendant la suspension, s'approche du fauteuil, s'entretient pendant quelques instants avec le citoyen Denjoy, et va se placer ensuite au fond de l'estrade du bureau, derrière le fauteuil de la présidence.

LE CIT. DENJOY: J'avais dit, citoyens, que, dans la ville de Toulouse, quelques hommes égarés avaient crié: « Vive la guillotine! » et je croyais que le bon sens de tout le monde devait comprendre que, dans l'esprit de certains, la guillotine devait être un des moyens de gouvernement. Mais Dieu me garde d'avoir voulu dire... (Interruption à gauche.)

LE CIT. JULES FAVRE: Ce n'est pas là ce que vous avez dit!

LE CIT. DENJOY: J'avais parlé d'égarements populaires, et je disais qu'il était dangereux de rappeler au peuple les souvenirs de 93, parce qu'il y a toujours des hommes égarés qui les traduisent invinciblement par la guillotine. (Nouvelle interruption. — A gauche: A l'ordre!)

J'ai parlé de Toulouse, des cris qui y ont été proférés; j'ai dit que c'était un grand danger de rappeler sans cesse ces souvenirs de 93, parce que, dans les populations égarées, il y en a qui traduisent ces souvenirs par le cri de « Vive la guillotine! » (Nouvelle interruption. — A l'ordre!)

Je le répète, citoyens, Dieu me garde d'attribuer de pareilles pensées à aucun de mes collègues sur aucun banc de cette chambre. Non, mille fois non; je le jure.

Je me félicite de cette manifestation, que j'ai provoquée sans le vouloir; elle restera pour prouver au pays qu'on égare quels sont les véritables sentiments de tous les membres de cette Assemblée sur de pareilles démonstrations. (Rumeurs.)

Maintenant, citoyens, je passe au banquet de Bourges; il y a eu dans cette ville un banquet de 700 convives, auquel assistaient aussi le préfet et le procureur-général de la République.

La pensée du banquet avait été annoncée dans le *Journal du Cher* du 20 septembre. Dans le numéro du 24, ce journal annonce que des maires, des commandants de la garde nationale et des juges de paix sont allés au devant du préfet et du procureur-général.

Ainsi, voilà deux choses acquises: une pensée annoncée à l'avance, et des invitations au préfet et aux autres autorités.

Voici maintenant le premier toast qui a été porté à ce banquet; il est fort long, je n'en lirai qu'une partie.

Plusieurs voix: Lisez tout!

LE CIT. DENJOY: Je suis aux ordres de l'Assemblée. (Lisez! lisez!) Je lis: « La Révolution eut la destinée des âmes magnanimes: elle fit des ingrats. La bourgeoisie, qu'elle avait enrichie des dépouilles des nobles et du clergé, voulut se reposer dans les délices. La République de l'an III fut une République de boudoir, et dès 1804 on voyait sur le sceau de la République l'effigie de Napoléon, empereur. »

La bourgeoisie en fut bientôt punie et son protecteur aussi. En 1814, la France fut envahie par les cosaques et par la Restauration. En 1830, le peuple fit une révolution, la bourgeoisie fit un roi. »

Vous le voyez, citoyens, cette première partie contient une attaque imprudente contre la bourgeoisie, qu'il représente comme ingrate d'abord et comme lâche ensuite.

Voix à gauche: Continuez à lire!

LE CIT. DENJOY: Je continue: « L'idéal des républiques démocratiques, c'est l'égalité. »

Une voix à gauche: Vous en passez!

Une voix à droite: L'orateur a le droit de lire ce qu'il veut et comme il veut... (Non! non! il ne faut pas tronquer les citations!)

LE CIT. DENJOY, continuant sa lecture: « L'idéal des démocraties, c'est l'égalité; non cette égalité céleste... »

Voix à gauche: Vous en passez!

LE CIT. MARTIN (de Strasbourg) descend de sa place un journal à la main, et adresse à l'orateur de vives interpellations.

Voix nombreuses: A l'ordre!

LE CIT. DENJOY: Je lis ce qui précède; puis-je vous le voulez.

« La bourgeoisie a défendu son roi de 1830, comme elle avait défendu la République de l'an III. Au 24 Février, la voix du peuple se fit entendre; il dit: « Que la République soit, et la République fut; et nous avons eu de nouveau, sur nos monuments, l'impérissable devise: Liberté, égalité, fraternité. »

« Serons-nous plus heureux que nos pères? Oui, si nous voulons établir la démocratie sans la terreur. » (Ah! ah! Vous voyez!)

L'orateur continue à citer:

« Il faut savoir que toutes les victoires remportées sur le peuple tournent contre la liberté... »

« Il y a deux sortes d'intérêt: l'intérêt matériel et l'intérêt moral... »

« La République doit aux citoyens du pain, du travail, de l'instruction et l'aisance... »

« La République doit cette égalité réelle qui fait un partage équitable... »

des biens et des maux. (Eh bien?)

C'est là un idéal auquel on n'atteindra jamais, car l'Etat nous ramène constamment, par les lois sur les successions, les donations et l'impôt progressif, à un autre niveau.

En un mot, le niveau gravé par nos pères au frontispice du palais de la Liberté est l'image de la vraie démocratie...

Je m'arrête... (Non! non! Continuez!) Ce que j'induis, citoyens... (Continuez à lire!) Je réponds que je ne continuerai pas... (Nouvelle agitation. — Cris : A l'ordre!)

J'ai cru faire acte de sincérité en ne laissant aucune lacune dans ce que j'ai cité. Je crois que ce que j'ai lu est suffisant pour ce que je veux prouver; d'autres feront le reste s'ils le jugent à propos. J'ai le droit de m'arrêter quand je crois opportun de conclure. (Murmures.)

Je crois, citoyens, que ce blason symbolique d'une certaine époque qu'on donne comme l'image vraie de la République est dangereux. Je dis que ce discours, tenu à Bourges devant des ouvriers, est dangereux; je dis que présenter le niveau comme symbole de la société, c'est là qu'est le danger.

Un autre toast, porté par un ingénieur des ponts et chaussées, offre la même exaltation. Ce toast est porté *au travail et aux travailleurs*. « Au travail! dit l'auteur, dont vous êtes ici les représentants! Au travail, inviolable propriété de l'homme!... » Eh bien! permettez, il y a dans ce toast des pensées que j'approuve comme vous; mais voyez, je continue : « Au travail, droit sacré dont la République organisera l'usage! » En d'autres termes, c'est l'organisation du travail, vous le voyez... (Non! non!)

Malgré les paroles des froids rhéteurs, au travail!... Au travail, mal compris par certains esprits mystiques qui l'imposent à l'homme comme châtiement! Au travail, qui saura trouver le royaume de Dieu sur la terre! »

L'orateur reprenant : L'entrevoiez-vous enfin le mal? (Non! non!) Le mal est de vouloir faire comprendre que ce royaume du ciel peut descendre sur la terre. Ah! si cela était possible; je serais le premier à bénir son arrivée, car je ne suis pas un paria, et, comme un autre, j'en aurais ma part; mais le danger est de faire croire à des hommes ignorants, à des hommes qui souffrent, qu'on peut leur donner le paradis sur la terre, et qu'on ne veut pas le leur donner. Voilà ce danger, et vous le savez bien. Voyez ce qui s'est passé en juin : alors, on avait promis l'organisation du travail, on ne l'a pas donnée, et vous savez ce qui est advenu.

Je conclus que les doctrines proclamées, soit à Toulouse, soit à Bourges, tendent à exciter les travailleurs contre la bourgeoisie, à les diviser en deux classes, et je demande au gouvernement, dans la personne du ministre de l'intérieur pour ce qui concerne les préfets, les maires, les adjoints, du ministre de la justice pour les procureurs-généraux et les parquets, et du ministre de l'instruction publique pour les recteurs et les membres des académies, je leur demande, dis-je, ce qu'ils ont fait quand ils ont appris les faits que j'ai été obligé de porter à cette tribune... Voix nombreuses : L'ordre du jour!

Une voix : L'ordre du jour motivé!

LE CIT. SÉNARD, ministre de l'intérieur : Quand l'honorable citoyen Denjoy m'a annoncé les interpellations qu'il voulait adresser au gouvernement, j'étais bien loin de m'attendre aux agitations dont nous venons d'être témoins; j'étais loin de m'attendre à un discours complet.

Nous n'avons pas attendu la discussion pour prendre les mesures que nous devions prendre. Nous sommes sortis des barricades de juin, et nous n'avons pas oublié que notre premier devoir est de faire respecter l'ordre, sans lequel il n'y a pas de république. Nous ne voulons pas que nos agents oublient jamais le respect dû à l'autorité.

Mais je demande la permission de ne pas prendre pour constant tout ce que vous venez d'entendre, et, en ce qui concerne Toulouse, j'espère de toute mon âme que tout ce qui a été produit dans la feuille que l'orateur tenait à la main n'est pas et ne peut être vrai. (Mouvements divers.)

Je déclare, pour mon compte, que, jusqu'à la preuve de ces faits, je les tiens pour faux, et que la peine de la révocation contre des fonctionnaires qui seraient restés impassibles en présence de pareils faits serait une peine fort douce, et qu'ils mériteraient d'être frappés par la loi. (Mouvement.)

Le gouvernement n'en a pas moins le devoir de s'enquérir de la vérité des faits; c'est ce qu'il a fait.

L'honorable orateur vous a fait connaître un article qui avait annoncé ce banquet. Nous avons aussi nos rapports officiels, que nous allons contrôler. Il résulte de ces rapports que le banquet avait été annoncé dans des termes inoffensifs. Le maire de Toulouse a eu la pensée de ne pas laisser cette glorieuse date du 22 septembre 1792 s'exploiter au profit des factions. (Très bien!)

Si les autorités de Toulouse nous avaient toutes consultés, le gouvernement aurait répondu peut-être : La pensée est bonne, mais l'exécution peut être périlleuse.

Quoi qu'il en soit, les rapports du préfet nous permettent de croire que la fête du 22 a été une fête patriotique qui n'a été accompagnée d'aucun désordre. Nous avons pu croire que l'esprit de cette réunion, au contraire, n'avait eu qu'à gagner au contact des premiers magistrats de la cité. (Bruit divers.)

Les feuilles publiques sont arrivées, notre attention s'est éveillée, nous avons donné des ordres, et je n'ai qu'un mot à dire, c'est que, quand le gouvernement connaîtra la vérité, l'Assemblée peut être tranquille, il fera son devoir. (Très bien!)

Quant au banquet de Bourges, j'avoue que j'attendrai les renseignements que nous avons demandés, que j'attendrai des faits autres que ceux qu'on vient d'articuler pour me faire une opinion définitive à cet égard.

En un mot, le gouvernement a demandé les renseignements qui lui sont nécessaires, et quand il les aura reçus, vous verrez par ses actes qu'il n'a pas démenti de votre confiance. (Très bien!)

LE CIT. JOLY : Un journal a calomnié la population de Toulouse. Je comprends que le préopinant n'aime pas les banquets; il sait ce que cela coûte à ses amis.

C'a été une grande pensée de célébrer la magnifique journée du 22 septembre.

Au banquet assistait non seulement le préfet, mais tout le conseil de préfecture, le maire, le conseil municipal, les recteurs, les professeurs, l'élite de la garde nationale.

L'orateur finit en niant les faits allégués, qu'il traite de fables, et en faisant de vives récriminations sur les menées légitimistes.

LE CIT. GERMAIN SARRUT prend la défense des interrupteurs. Il prétend que le citoyen Denjoy n'a pas fait la part de tout le monde, celle des réactionnaires et des légitimistes; il nie qu'on ait arboré la cocarde rouge. Cela n'est pas, dit-il, parce que cela ne peut pas être. (Réclamations prolongées.)

L'AMIRAL CASY adresse à l'orateur quelques paroles prononcées avec une extrême vivacité.

LE CIT. GERMAIN SARRUT : Les républicains, citoyens, ne se laisseront pas confisquer la République. (Tumulte.)

LE GÉNÉRAL LAMORICÈRE, ministre de la guerre, déclare que le gouvernement a agi, dans l'affaire de Toulouse, avec une unité complète. Un drapeau blanc s'est montré, dit-il, on a sévi. Quand on a craint que le drapeau rouge ne se montrât à Toulouse, nous avons donné des ordres en conséquence, et nous défendrons la République contre tous ses ennemis, sous quelque drapeau qu'ils soient.

La manifestation de Toulouse avait surtout pour caractère une démonstration en faveur de ce qu'on appelle la République sociale. C'est pour cela que nous avons donné des ordres prohibitifs.

Les cris de *Vive Barbès! Vive la guillotine!* ont été proférés non pas au banquet, mais en ville. Le gouvernement fera son devoir, il attend pour cela des renseignements plus complets. (Aux voix! aux voix! — La clôture! — L'ordre du jour! — Affreux tumulte.)

LE CIT. MATHIEU (de la Drôme) donne des explications sur le banquet du Châlet. On a mêlé au débat, dit-il, le mot de guillotine; eh bien! c'est cette redoutable Montagne qui, il y a huit jours, votait presque seule contre la guillotine. (La clôture! la clôture!)

La clôture est prononcée.

L'Assemblée passe à l'ordre du jour.

LE MINISTRE DES FINANCES réclame l'urgence pour la discussion relative au crédit foncier.

La discussion est fixée à lundi prochain.

On demande que l'Assemblée tienne une ou deux séances de nuit pour la discussion du crédit sur l'enseignement agricole. (Appuyé! — Non! non!)

LE CIT. LUNEAU s'oppose à la demande.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE l'appuie.

Il est quatre heures trois quarts; la séance continue.

Au rédacteur du CENSEUR.

Lyon, le 29 septembre 1848.

Citoyen,

Le *Courrier de Lyon* contient dans son numéro d'hier un article qui me paraît être contraire à notre principe républicain. Il demande la suppression de la garde nationale de Lyon.

L'absence de cette milice favoriserait-elle quelque projet de MM. les légitimistes? Je ne sais, mais je ne les engage pas à compter beaucoup sur cela. L'arrêté du citoyen préfet du Rhône est très explicite; il y est bien dit que la garde nationale est dissoute pour être réorganisée *immédiatement*.

Quoique cette mesure ait été ajournée bien long-temps, il est impossible que nous ne soyons bientôt appelés à faire notre service de garde national, service que tout Français a le droit de faire et que tout bon citoyen réclame. Le *Courrier de Lyon* doit savoir que la garde nationale est formée pour défendre le pays contre les ennemis du dehors et contre ceux du dedans. N'est-ce pas là, quoi qu'en dise le *Courrier de Lyon*, un devoir bien noble à remplir?

Il sait bien aussi qu'on ne forme pas en un instant des militaires capables de se défendre. Faut-il attendre que la guerre soit déclarée pour dire à un homme : Voilà un fusil, fais-en bon usage? Il faut qu'on lui enseigne à s'en servir, et pour cela trois mois sont à peine suffisants.

Quant à son insinuation malveillante, que depuis la dissolution de la garde nationale nous sommes bien plus tranquilles, nous ne pouvons répondre que par le mépris. A-t-on vu que la garde nationale ne faisait pas son devoir? Heureusement, le coup de fusil n'a pas été nécessaire. S'il y avait eu occasion, au péril de sa vie, de défendre la République, chaque citoyen aurait fait son devoir et le ferait encore.

Toutes ces raisons, citoyen rédacteur, suffisent, je pense, pour faire comprendre que Lyon ne doit pas avoir des lois spéciales, doit être gouvernée comme toutes les villes de France, et que ce doit être une humiliation pour tous les bons citoyens de ne pas faire partie de la grande famille française.

Au reste, j'espère fort que le citoyen préfet voudra bientôt donner plus de poids à mes pensées en ordonnant l'armement de la garde nationale.

Agréé, etc. *Un simple garde national sans ambition d'épaulettes.*

Chronique.

Le *Peuple Souverain* annonce que son gérant a comparu devant le juge d'instruction, qui lui a donné connaissance des délits qui lui sont reprochés; ce sont ceux d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République, et de diffamation et injures envers les conseils de guerre et les commissions militaires légalement instituées.

C'est le numéro du 28 septembre qui aurait motivé cette poursuite.

Le rédacteur en chef du même journal se plaint d'avoir été avant-hier victime d'un acte d'arbitraire et de brutalité que, pour notre compte, nous n'hésitons pas à blâmer de toutes nos forces. Des agents de police s'étaient présentés chez lui entre onze heures et minuit, le 29 septembre; il leur fit dire qu'il était absent, et ils se retirèrent. Le lendemain matin, deux hommes vinrent au bureau de l'imprimerie et dirent au même rédacteur que M. Galerne, commissaire de police, désirait lui parler; ils furent obéis. Arrivé à l'Hôtel-de-Ville, où il ne trouva pas M. Galerne, M. Renaux fut injurié par un inconnu appartenant probablement aussi à la police, et qui ordonna d'insérer son nom sur le registre d'écras, en recommandant d'ajouter ces mots : *Ecrasé pour motif inconnu*; puis on le jeta brutalement dans un cachot.

Au bout de quatre heures, il comparait au petit parquet, et il entendit un rapport où on l'accusait d'avoir, il y a plus d'un mois, tenu des propos contre M. Galerne, disant qu'on ne pouvait conserver en fonctions un homme qui avait servi la monarchie et avait fait du zèle contre les républicains, etc. Mais M. le substitut du procureur de la République ordonna sa mise en liberté.

Nous ne saurions nous élever avec trop d'énergie contre un pareil abus de la force de la part des agents subalternes de la police. Nous ne demandons pas de privilèges pour les hommes de la presse, mais nous ne voulons pas que la loi et les règles de la justice soient violées à leur égard. Sentinelles avancées du droit, s'ils veulent qu'on le respecte pour tous, c'est à la condition qu'on le respectera pour eux-mêmes; la République ne peut tolérer chez ses agents des actes de violence qui répugnent à nos mœurs et contre lesquels les bons citoyens ne sauraient trop énergiquement protester.

— M. Nébel, qui a entretenu dernièrement le public de sa rivalité avec un artiste amateur de notre ville, a joué hier pour la première fois dans la pièce de *Napoléon à Schœnbrunn*. M. Nébel a étudié son rôle avec soin; il en dit bien certaines portions, mais dans beaucoup d'autres son organe, sa diction, ses gestes laissent beaucoup à désirer. C'est bien le petit chapeau, la redingote grise, l'habit des chasseurs de la garde; mais la démarche rapide, l'intonation brève, saccadée, la diction nette, incisive, le feu du regard, tout cela est absent, et pourtant tout cela faisait aussi l'empereur. Les spectateurs éloignés peuvent se faire quelque illusion; aussi nous comprenons parfaitement les applaudissements qui ont accueilli certains mots de l'empereur destinés à faire vibrer éternellement la fibre populaire, mais de près tout prestige disparaît, le masque tombe et le héros s'évanouit.

Quelques habitués paraissent préférer M. Guillat.

Le rôle de Napoléon est un des plus difficiles que l'on puisse jouer; le sublime touche de si près au grotesque!

Avant *Napoléon à Schœnbrunn*, nous avons eu la *Marquise de Senneville*, délicieuse comédie jouée avec ensemble et intelligence, et semée de mots jolis et piquants que le public ne manque jamais d'applaudir; c'est une des pièces du répertoire destinées à ne jamais périr, un petit chef-d'œuvre de l'art dramatique moderne.

— Une de nos vieilles gloires vient encore de s'éteindre, un débris de la grande armée vient de descendre au cercueil.

Alix, chef d'escadron de cavalerie en retraite, chevalier de l'Empire, officier de la Légion d'Honneur, est décédé le 25 septembre 1848, à Oullins, qu'il habitait depuis long-temps, et où il jouissait de l'estime générale.

Une foule immense d'amis et de citoyens l'ont accompagné à sa dernière demeure. Les honneurs militaires lui ont été rendus par les dragons en cantonnement dans le village, par la garde nationale et les pompiers.

Tous les cœurs étaient émus en accompagnant la dépouille de ce brave soldat, dont les actes ont été racontés dans un discours prononcé sur sa tombe. Nous transcrivons ces paroles qui ont excité l'approbation générale :

« C'est un suprême devoir que nous remplissons, »

» Alix a cessé de vivre, et tous nous avons voulu l'accompagner à sa der-

nière demeure, afin d'honorer un débris glorieux des armées qui ont fait la gloire de la France.

» Honneur au brave dont nous sommes fiers de nous dire les compatriotes!

» Jean-Baptiste Alix naquit à Neuville-sur-Saône, département du Rhône, en 1768. Le 6 novembre 1785, il entra au service de la patrie comme cavalier au 1^{er} régiment de cavalerie.

» Né de parents peu favorisés de la fortune, Alix doit tout à son courage et à sa bravoure; aussi resta-t-il neuf ans soldat.

» La Révolution en fit un officier qui, passant par tous les grades, arriva à celui de chef d'escadron qui lui fut décerné le 1^{er} pluviôse an VIII.

» Il fit, en 92 et 93, la guerre à l'armée du Nord. En l'an II, il combattait dans la Vendée. Il fit les campagnes des ans III, IV, V, VI, VII, VIII et IX.

» Nous le retrouvons se couvrant de gloire à la grande armée en 1806 et 1807, années qui ont illustré la France.

A l'affaire du Mont-Castel, avec dix hommes, il chargea des bataillons, prit du canon, fit 200 Anglais prisonniers. Au combat de Lers, il brisa son arme en combattant; armé de nouveau et suivi seulement de deux cavaliers, il se porta en avant, fait, avec ces deux cavaliers qu'il commande audacieusement comme un escadron entier, 35 prisonniers, parmi lesquels se trouve un officier.

» A Muta, avec douze hommes, il chasse les Autrichiens d'une position avantageuse et ramène 11 hussards prisonniers.

» Le Tagliamento a vu aussi briller son courage. Après deux charges, Alix se retirait, lorsqu'il aperçut un dragon poursuivi par des hussards, s'élançant sur eux, faire mordre la poussière aux plus rebelles et ramener le dragon, ce fut pour lui l'affaire d'un moment.

» Il était à Marengo; il y commandait le 2^e régiment de cuirassiers; il était de ceux qui exécutèrent cette fameuse charge de cavalerie qui, commandée par Kellermann, sauva l'armée presque en déroute et la fortune de la France et amena l'Autriche à faire la paix à des conditions avantageuses.

» Mais Alix, intrépide au-dessus de tous, après cette charge mémorable dont il est le principal acteur, cherche de nouveaux périls; il s'élance au milieu de la mêlée et apporte à son général un drapeau autrichien.

» Sa conduite fut récompensée par un sabre d'honneur et un brevet de colonel au 9^e régiment de dragons; mais Alix, toujours modeste, refusa ce grade pour rester avec ses braves du 2^e qu'il affectionnait en père.

» Alix était un de ceux qui aimaient l'empereur comme il savait se faire aimer; on lui en fit un crime. Lorsque l'on appelait des brigands ceux qui avaient versé leur sang pour la patrie, il fut arrêté et mis en prison par la réaction de 1816, comme conspirateur; il était officier de la Légion d'Honneur, chevalier de l'Empire, aimé de tous ses concitoyens, c'était assez.

» Nommé adjoint et maire de la commune, il remplit ces fonctions avec dévouement et à la satisfaction de tous.

» Comme père de famille, voyez les larmes de sa femme et de ses nombreux enfants. Ne sont-elles pas plus éloquentes que mes paroles?

» Comme citoyen, regardez autour de cette tombe, cette réunion nombreuse vous en dit assez.

» Alix, adieu! adieu, gloire immortelle! Que la terre te soit légère! Va à l'immortalité, ton nom ne périra pas! Va là-haut rejoindre d'autres glorieux débris comme toi, qui attendent qu'un héros de plus vienne grossir leur phalange.

» Nos regrets te suivront au-delà du tombeau. L'exemple de ta conduite nous reste, il servira d'émule à notre brave armée qui bientôt peut-être va verser son sang sur les mêmes champs de bataille que toi.

La Providence, qui voulait récompenser ce brave soldat, lui a fait rendre les honneurs funèbres par ce même régiment de dragons dont il avait refusé le commandement après la bataille de Marengo. La commune d'Oullins lui fait élever un tombeau.

— Ce matin est arrivé par la malle-poste de Bordeaux M. le directeur de la poste de Lyon. Ce directeur est le même que nous avions il y a quelques mois; il revient occuper son ancien poste accordé à une personne qui n'a pas accepté.

— Samedi, à trois heures du soir, un accident a eu lieu à l'angle des rues de la Monnaie et Petit-David. Un garçon boulanger fut pris entre le mur voisin et une charrette qui venait de tourner brusquement; heureusement cet accident n'a pas eu de suites fâcheuses, et nous pouvons annoncer que le garçon boulanger en a été quitte pour quelques légères contusions.

AVIS.—Le marchand ambulant qui aurait perdu, on ne sait comment, un banc contenant, avec divers ustensiles en cuivre, une poudrière propre à dorer et à argenter les métaux, peut la réclamer à M. Vivès, commissaire de police du quartier des Célestins.

— L'autorité militaire à Marseille vient de recevoir du ministre de la guerre des instructions pour l'embarquement de dix mille colons, que le gouvernement va faire transporter en Afrique, en exécution du dernier décret de l'Assemblée Nationale. On se rappelle qu'un crédit de 50 millions a été ouvert à cet effet au ministre de la guerre. Le premier convoi partira de Paris le 7 octobre; les dix mille colons devront être rendus en Algérie à la fin de décembre.

Spectacles du 2 octobre 1848.

GRAND-THÉÂTRE. — Mlle de Belle-Isle, comédie. — Le Barbier de Séville, opéra comique.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — La Closerie des Genêts, drame en huit tableaux précédé d'un prologue. — *Demain*, le Chevalier d'Esnonne, vaudeville en trois actes.

Nouvelles Etrangères.

AUTRICHE.

Vienne, 22 septembre. — Nous recevons à l'instant la nouvelle qu'une grande victoire a été remportée par les Magyars. Voici les détails que nous extrayons de ce sujet d'une lettre particulière qui nous vient de bonne source :

« Jellachich s'avance le 18 septembre, à la tête de 24,000 hommes divisés en quatre colonnes, vers Szala-Egerszegh, qui était gardée par trois bataillons de gardes mobiles et un bataillon de troupes réglées, sous le commandement du major hongrois Vöhrar. Le quartier-général hongrois se trouvait non loin de Beren, commandé par le brave général Terek, ayant 18,000 hommes sous ses ordres.

» Le général Terek s'avance avec un ordre parfait vers l'ennemi et l'attaqua avec une telle vigueur que les Croates prirent la fuite. Ces derniers ont laissé mille hommes et douze pièces de canon sur la place; les Hongrois ont perdu 120 hommes. Il est impossible de décrire la joie que cette victoire cause aux libéraux. »

HONGRIE.

La Hongrie marche vers des catastrophes terribles. Déjà la guerre civile est allumée dans le sud, et l'insurrection vient d'éclater dans le nord, où une colonne de 300 Slaves a fait irruption. Ils sont pourvus d'armes, de munitions et d'argent. Le fameux P. Hurban est placé à leur tête et se trouve en ce moment à Miawa. Déjà le nombre des insurgés s'élève à 5 ou 6,000. Des proclamations incendiaires répandues dans tout le nord excitent à la révolte contre le ministère, la diète et toutes les autorités de la Hongrie. On s'attend à des scènes sanglantes dans ces contrées. Menacé par les ennemis armés de la nation, le pays, dans son propre sein, est travaillé par une aristocratie réactionnaire.

Les nouvelles du théâtre de la guerre sont toujours incertaines. Le bruit avait couru, le 20, à Pesth, que la ville de Sz. Tamas, qui avait été fortifiée par les Raizes, aurait été prise d'assaut par les Hongrois, sous le commandement du ministre Meszaros lui-même. « Quoi qu'il en soit, écrit-on de Pesth, la capitale hongroise est sous les armes, et est décidée à devenir, en cas de besoin, une autre Saragosse pour l'armée réactionnaire de Jellachich. »

ALLEMAGNE.

CARLSRUHE, 25 septembre. — On lit dans la *Gazette des Postes* de Francfort du 26 septembre :

« Nous apprenons que Struve a été condamné aujourd'hui à mort par un conseil de guerre et fusillé. Cette exécution et les victoires remportées par nos troupes à Staufen et Kroszingen ont mis fin à l'insurrection. Quand les Autrichiens que l'on attend ici seront arrivés, nos troupes parties pour l'Oberland y resteront. Il y a soixante-huit prisonniers républicains qui seront jugés par un conseil de guerre. »

D'un autre côté, la *Gazette de Carlsruhe*, celle de Bâle et la *Gazette nationale suisse*, qui, toutes les trois, portent la date du 27 septembre et donnent les dernières nouvelles de la tentative républicaine de Struve, n'annoncent pas qu'il ait été condamné à mort et fusillé, comme le prétendent les journaux de Francfort du 26 courant.

PORTUGAL.

On écrit de Lisbonne au *Morning-Post* du 28 septembre :

« Le 10, vers neuf heures du soir, l'imprimerie de la rue das Adellas, où s'imprime un journal très violent, le *Rabiçao*, a été assaillie et détruite par des agents du gouvernement. »

VARIÉTÉS.

Exposition de plantes, fruits, fleurs, etc., de la Société d'horticulture de Lyon. (SEPTEMBRE 1848.)

Les exposants ont été, cet automne, plus nombreux qu'on n'aurait pu l'espérer. C'est d'un bon augure pour l'avenir.

Si la plupart des plantes ou des fleurs exposées ne sont pas remarquables par leur nouveauté, elles sont du moins nombreuses et de bon choix.

MM. Schmitt et Armand père, d'Ecullly, occupent une large place à l'exposition. Des plantes variées de serre chaude, de serre tempérée et de pleine terre y abondent. Parmi ces dernières, plusieurs sont nouvelles, pour nous du moins. Ce sont la campanule à haute tige, de la Chine, l'*astromera brasiliensis*, plusieurs staciées. Leur *dacredium* aux branches de sapin tenues et retombant en saule-pleureur, leurs *azalea trifolia* et *crassifolia*, déjà exposés l'année dernière, ont grandi et sont d'un aspect original.

On revoit toujours avec plaisir la belle collection de cactées et de plantes de serre chaude de MM. Avoux et Crozy. Leur *littaea gemmiflora* en fleurs était d'un bel effet.

M. Hamon, chef de culture du Jardin des Plantes, enrichit chaque année les expositions de plantes grasses d'un port majestueux. Sa collection de fleurs annuelles coupées est de plus en plus variée et peut rivaliser avec celles de MM. Fortuné Willermoz, Lile et Nérard.

Dans le grand nombre de plantes diverses de M. Liabaud, on admire quelques œillets perpétuels.

M. Lacène a toujours quelques objets rares à présenter à la curiosité des visiteurs. Son oranger hybride, chargé de fruits dorés aux formes monstrueuses, son camélia à fruits, sont uniques à l'exposition.

M. Bouchariat est un collectionneur spécialiste. Au printemps, il éblouit les yeux par les nuances infinies de ses *pelargonium*; en automne, c'est par ses verveines. Il en a obtenu plusieurs qui ne sont pas sans mérite.

MM. Guillot (Jean-Baptiste), Luizet, Willermoz rivalisent avec lui pour ce genre de plantes.

Les dahlias sont nombreux, d'une admirable perfection de formes, et de nuances surprenantes. Les collections de MM. Luizet, Lacharme, Poncet, Willermoz, Rampon, Pelissier, Margaron, Delavigne, Morel, sont fort riches.

Les roses n'ont pas encore perdu le privilège d'attirer par leurs charmes irrésistibles les regards des visiteurs. Le lot le plus varié, le plus remarquable, est, aux yeux de tout le monde, celui de M. Jean-Baptiste Guillot, de la Guillotière. Celui de M. Beluze, riche en *lles-Bourbon* de bon choix, est pauvre en thés et en Bengales. M. Ducher, de la Guillotière, a fait des progrès depuis l'année dernière. MM. Willermoz, Lagrange, Morel, méritent des éloges.

Nous n'avons remarqué aucune rose nouvelle qui puisse être admise par les amateurs. Il ne faut aujourd'hui dans le commerce que des variétés excessivement belles ou recommandables par quelques qualités particulières.

Nous avons remarqué avec peine une large place vacante à l'endroit réservé aux exposants de roses. On nous a dit que M. Lacharme, de la Guillotière, avait, le premier jour de l'exposition, fait un auto-da-fé de son lot. Le jury ne lui ayant pas donné d'image, — pardon, nous voulons dire de médaille, — il aurait immolé toutes ses innocentes roses sur l'autel du désespoir. Les amateurs qui jugent du mérite des plantes, et non de celui des exposants, ne lui sauront pas gré de cet acte de vandalisme.

Que dire des fruits? Ils sont en si grand nombre, si variés, si beaux, que nous renonçons à écrire leur éloge. Nous ferions celui des exposants, dont voici les noms, si nous ne connaissions pas leur grande modestie : ce sont MM. Monneroy, Rivière, Luizet, Schmitt et Armand, Nérard, Gaillard de Brignais, Margaron, Mathieu Bonnefoy, Lacène, Desfarges, Laporte-Toscan,

Simont, Morel, etc. Nous regrettons de ne pouvoir citer le nom de M. Poyet de la Guillotière, absent. Sa riche collection de fruits, dont beaucoup sont nouveaux, aurait sans doute figuré au premier rang.

La nombreuse collection de raisins de M. Willermoz, de la ferme d'Ecullly, donne les plus belles espérances.

Les pommes de terre de semis de M. Margaron sont très variées. MM. les semailles nous permettront sans doute de leur demander à quoi peuvent servir leur expérience de la première année, s'ils ne doivent pas la continuer jusqu'à ce qu'ils aient reconnu la supériorité des nouvelles variétés sur les anciennes.

En passant devant un lot de M. Lile, nous avons cru entrer dans un marché aux légumes. Choux, raves, potirons, carottes ordinaires, tels sont les principaux objets qui ont frappé nos regards. Nous avions cru jusqu'à ce jour que les expositions avaient été instituées pour faire connaître au public les espèces rares, les variétés nouvelles de fruits, de fleurs, de légumes, etc.; nous étions, il paraît, dans une grave erreur. Nous remercions M. Lile de nous l'avoir appris.

M. Rampon possède une riche collection d'ognons à fleurs. Nous souhaitons que les amateurs prennent goût à ce beau genre du règne floral.

M. Moreto, qui a mis une persistance rare et coûteuse à faire réussir dans notre localité la culture des champignons, avait apporté de sa vaste carrière, nous allions presque dire de son labyrinthe de Saint-Fonds, un morceau de meule couvert de ce luxueux cryptogame. Avant l'introduction de cette culture parmi nous, MM. les cuisiniers lyonnais servaient avec la meilleure foi du monde aux gourmets, sous le nom de champignon, une espèce de pelure ligneuse desséchée et sans saveur. Cela avait bien été autrefois du champignon, mais comme les momies d'Egypte avaient été rois ou reines. Pendant le voyage de Paris à Lyon, les champignons noircissent, sèchent, et perdent leur spongieux, leur saveur, c'est-à-dire leurs principales qualités. Les amateurs de bonne chère le savent bien; aussi ne veulent-ils plus que des champignons charnus, frais, qui craquent sous la dent. Les restaurateurs qui respectent un peu le palais de leurs gourmets ne font plus usage des vieux champignons de Paris.

Le thermosiphon perfectionné de M. Mathian a reporté notre pensée vers l'hiver. Grâce à lui, les plantes de serre pourront braver les gelées et nous offrir en récompense de nos soins quelques fleurs et une verdure persistante. Somme toute, les visiteurs ont dû être satisfaits des exposants, et nous pensons que ceux-ci l'ont été des visiteurs.

C-N.

Le Rédacteur en chef, KAUFFMANN.

LYON.—Imprimerie de BOURSRY, grande rue Mercière, n° 66.

MM. A. DELAVIGNE ET P.-G. BEAUCHEF

ouvriront leur cours annuel le 3 octobre prochain, à l'*Institut complémentaire des études classiques*. Ce cours offre aux élèves le moyen de clore utilement leurs études et des ressources toutes spéciales pour le *BACCALAURÉAT ÈS-LETTRES*. — Paris, 33, rue des Fossés-Saint-Victor. (8404—8539)

MALADIES SECRÈTES.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure, dont il détruit totalement les traces, spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gale, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgements des glandes, des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents et invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon.

A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 4. — A Villefranche, chez M. Rozet, confiseur. — A Genève, chez M. Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Palloni. (3758)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient et réputés incurables. Traitement *gratuit*, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal (EXTRAIT DE SALSEPAREILLE ET POUDRE DIURÉTIQUE.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Chantier, 7; à Toulon, rue Bonnefoi, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (3486)

Etude de M^e Matrod, avoué à Lyon, rue de la Préfecture, n° 1.

VENTE en un seul lot, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, par la voie de l'expropriation forcée, d'une grande et belle propriété, sise à la Tour-de-Millery, commune de Millery (Rhône).

L'adjudication aura lieu le samedi 14 octobre 1848.

Cette propriété se compose d'une superbe maison de campagne, de bâtiments d'exploitation, jardins, prés, terres, vignes et bois, le tout d'une contenance approximative de huit hectares soixante-douze ares cinquante-deux centiares; elle a été saisie au préjudice du sieur Jean-Baptiste Chevrolat, propriétaire à Millery.

Mise à prix..... 30,000 f.
S'adresser, pour les renseignements, à M^e Matrod, avoué poursuivant, et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal.

Signé MATROD, avoué. (3613)

MAISON. A vendre, la totalité ou une partie d'une maison avec jardin et verrières, clos de murs, de la contenance de 30 ares environ, à Charly, canton de Saint-Genis-Laval, à quinze minutes du chemin de fer de Vernaison. On accordera toutes facilités pour le paiement.

S'adresser, à Charly, à M. Jean-Marie Blanchon, propriétaire. (4414)

TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.

Guérison prompte et sans rechute de toutes les maladies secrètes, de la peau et du sang, par l'essence concentrée de salsepareille d'Amérique, remède entièrement végétal, qui doit la supériorité incontestable dont il jouit autant à son efficacité qu'à son usage facile et peu coûteux.

Prix : 5 fr. le flacon, chez Camuset, pharmacien, place des Carmes, 14, vis-à-vis de l'hôtel du Parc. (4829)

DÉPURATIF DU SANG.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE.

Composé en forme de pilules de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres.

Remède doux et sûr pour la guérison radicale de toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que dartres, gale répercutée, rougeurs de la peau, démangeaisons, boutons, éruptions, douleurs rhumatismales et vices vénériens; remède spécifique pour combattre avec succès les mauvais effets qui suivent l'usage du mercure.

Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui ont raison de craindre pour d'anciens vices cachés, un reste de mercure, ou les suites d'un traitement imparfait, peuvent, en toute confiance, avoir recours à ce remède qui ne manque jamais de purifier le sang et de rétablir la santé.

Se vend au prix de 3 fr. la boîte, ou la quantité de quatre dans une grande boîte, pour 10 f., chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, 13. (7326)

AVIS. Manteaux, Cabans imperméables en tous genres, pour militaire et civil, de F. SOLIER, rue des Célestins, n° 6. (2134)

AVIS. Un maître de pension désire s'adjoindre tout de suite un associé célibataire. S'adresser à M. Peyrol, rue Juiverie, n° 22, au 3^e, de midi à deux heures. (48)

Glyso-Pompes en tous genres, Glysoirs, Instruments en gomme et en cuir bouilli. Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13.

DES CAUSES LOCALES QUI NUISENT A LA FABRIQUE DE LYON, DES MOYENS DE LES FAIRE CESSER OU AU MOINS D'EN ATTÉNUER LES EFFETS;

PAR M. KAUFFMANN.

Mémoire couronné par l'Académie de Lyon. — Prix : 2 francs, au bureau du Censeur.

SOCIÉTÉ
GRANVILLAISE.

HUITRES

DÉPOT
CENTRAL.

Quai du Peuple, n° 25, à Lyon.

A partir du 30 septembre, reprise des arrivages journaliers 60 heures plus tôt que par les transports ordinaires. — Expéditions en province. — (Affranchir.) (33)

RENTES
VIAGÈRES.

DOTS
DES ENFANTS.



LE PHÉNIX, compagnie d'Assurances sur la vie,

AUTORISÉE PAR ORDONNANCE DU ROI, DU 9 JUIN 1844.

Capital de garantie : QUATRE MILLIONS, entièrement distinct de celui de 17 millions de la compagnie Française du Phénix contre l'incendie.

Rentes viagères. — La Compagnie les constitue à des taux très-avantageux. La seule pièce à produire est l'extract d'acte de naissance.

Elle donne comme taux d'intérêt :

A 50 ans	7 fr. 46 c. 0/0	A 70 ans	12 fr. » c. 0/0
55	8 40	75	13 31
60	9 51	80	14 89
65	10 68		

Agents généraux à Lyon MM. BOURCIER, NICOD et JOURDAIN. — Bureaux :

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, gales, rougeurs, goutte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du CODEX MÉDICAMENTARIUS, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie.

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRESS DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

PRIX : 5 FRANCS LE FLACON.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, 23.

PHARMACIE DE PH. QUET,

à Lyon,
Rue de la Préfecture, n° 5.

Maison de confiance pour la bonne préparation des remèdes employés pour la guérison des maladies secrètes, dartres, syphilis.

Dépôt des Capsules au Baume de Copahu pur, sans odeur ni saveur, contre les écoulements récents ou anciens.

Injection astringente d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout

autre remède.

Suspensoir élastique indispensable à ceux qui montent à cheval ou qui font de longs exercices. (3802)

AVIS. M. L***, âgé de 45 ans, vêtu d'une redingote noire, chapeau gris, pantalon gris quadrillé, sans gilet, a disparu de son domicile depuis dimanche 24 septembre dernier. On est prié d'en donner des renseignements à la mairie de Lyon ou de la Guillotière. (49)

PLUS D'ARSENIC !!!

Contre les rats, taupes et cafards, Pâte phosphorée pour leur destruction prompte et infailible. — Essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs. — Par LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, 16, à Lyon. (7016)

PATE PECTORALE AU SALEP,

DE MICHEL, PHARMACIEN à TARARE,
Contre les maladies de poitrine, RHUME, GRIPPES, irritations de la gorge et de l'estomac.

Prix : 1 franc 25 centimes.

Dépôts. — A Florence (Italie), chez MM. Félix Michel et C^{ie}, négociants, place du Grand-Duc (Canto-alle farine, n° 815); et à Lyon, chez MM. Derriard, rue du Bois, n° 17; Hutet, pharmacien, rue Port-Charlet; Reverchon ph. à Vaise. (1405)